

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Arrêté du 17 juillet 2026 modifiant l'arrêté du 27 mars 2019 portant délimitation des zones agricoles défavorisées

NOR : AGRT2600996A

La ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire,

Vu le règlement (UE) 2021/2115 du Parlement européen et du Conseil du 2 décembre 2021 établissant des règles régissant l'aide aux plans stratégiques devant être établis par les Etats membres dans le cadre de la politique agricole commune (plans stratégiques relevant de la PAC) et financés par le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), et abrogeant les règlements (UE) n° 1305/2013 et (UE) n° 1307/2013 ;

Vu le règlement (UE) n° 1305/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et abrogeant le règlement (CE) n° 1698/2005 du Conseil ;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles D. 113-13 et suivants ;

Vu le décret n° 2019-243 du 27 mars 2019 relatif à la révision des critères de délimitation des zones agricoles défavorisées autres que les zones de montagne ;

Vu l'arrêté du 27 mars 2019 portant délimitation des zones agricoles défavorisées ;

Vu le jugement n° 1901530, 1903320 du tribunal administratif de Dijon du 21 septembre 2021 annulant partiellement l'arrêté du 27 mars 2019 portant délimitation des zones agricoles défavorisées ;

Vu le jugement n° 1901526, 1903329 du tribunal administratif de Dijon du 21 septembre 2021 annulant partiellement l'arrêté du 27 mars 2019 portant délimitation des zones agricoles défavorisées ;

Vu le jugement n° 1902156 du tribunal administratif de Pau du 31 décembre 2021 annulant partiellement l'arrêté du 27 mars 2019 portant délimitation des zones agricoles défavorisées ;

Vu l'arrêt n° 22TL21591 de la cour administrative d'appel de Toulouse du 4 juillet 2024 annulant partiellement l'arrêté du 27 mars 2019 portant délimitation des zones agricoles défavorisées,

Arrête :

Article 1^{er}

La liste des communes et parties de communes figurant en annexe de l'arrêté du 27 mars 2019 portant délimitation des zones agricoles défavorisées, est complétée par la liste figurant à l'annexe (1) au présent arrêté.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 17 juillet 2026.

ANNIE GENEVARD

(1) L'annexe peut également être consultée sur le site du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire à l'adresse suivante : <https://agriculture.gouv.fr/aides-aux-exploitations-classement-en-zone-defavorisee>

ANNEXE

Pour les communes déjà classées partiellement en zone de montagne, repérées par un « p », seule la partie non classée montagne est classée en ZSCN ou ZSCS.

Code du département	Code INSEE de la commune	Nom de la commune	ZSCN	ZSCS
11	11033	BELPECH	X	
11	11057	CAHUZAC	X	
11	11072	CASSAIGNE	X	
11	11087	CAZALRENOUX	X	
11	11108	COURTETE	X	
11	11136	FANJEAUX	X	
11	11149	FONTERS-DU-RAZES	X	
11	11159	GAJA-LA-SELVE	X	
11	11173	HOUNOUX	X	
11	11204	LIGNAIROLLES	X	
11	11226	MAYREVILLE	X	
11	11268	ORSANS	X	
11	11277	PECHARIC-ET-LE-PY	X	
11	11278	PECH-LUNA	X	
11	11283	PEYREFITTE-SUR-L'HERS	X	
11	11290	PLAIGNE	X	
11	11331	SAINT-AMANS	X	
11	11343	SAINT-GAUDERIC	X	
11	11348	SAINT-JULIEN-DE-BRIOLA	X	
11	11365	SAINT-SERNIN	X	
21	21014	ANTHEUIL	X	
21	21030	AUBAINE	X	
21	21065	BESSEY-EN-CHAUME	X	
21	21091	BOUHEY	X	
21	21092	BOUILLAND	X	
21	21120	LA BUSSIÈRE-SUR-OUCHÉ	X	
21	21178	CLEMENCEY	X	
21	21195	CORMOT-VAUCHIGNON	X	
21	21217	CURLEY	X	
21	21270	FLAVIGNEROT	X	
21	21397	MAVILLY-MANDELOT	X	
21	21513	QUEMIGNY-POISOT	X	
21	21553	SAINT-JEAN-DE-BŒUF	X	
21	21578	SAINT-VICTOR-SUR-OUCHÉ	X	
21	21601	SEMEZANGES	X	

Code du département	Code INSEE de la commune	Nom de la commune	ZSCN	ZSCS
21	21625	TERNANT	X	
21	21634	THOREY-SUR-OUCHÉ	X	
21	21650	URCY	X	
32	32009	ARMOUS-ET-CAU	X	
32	32111	COURTIES	X	
32	32205	LAVERAËT	X	
32	32217	LOUSLITGES	X	
32	32240	MASCARAS	X	
32	32330	PRECHAC-SUR-ADOUR	X	
32	32422	SCIEURAC-ET-FLOURES	X	
32	32427	SEMBOUES	X	
32	32450	TOURDUN	X	
71	71094	LA-CHAPELLE-SOUS-BRANCION	X	
71	71181	DONZY-LE-PERTUIS	X	
71	71248	LACROST	X	